

DÉLIBÉRATION Nº 2022/1

Page 1 sur 1

L'an deux mil vingt-deux, le 27 janvier à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis à la cantine de l'ancienne école d'Antigny, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal: 20 janvier 2022

	Nombre de	conseillers en exei	rcice: 13
		Présents : 9	
		Votants: 13	
Votes	Pour: 13	Contre: 0	Abstention: 0

Etaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Cynthia SERRAZ, M. Vincent CERISIER, M. Thierry SOYER, Mme Noémie CHARTRIN, M. Alexandre CHABAUTY, M. Alexandre CHASSAT, M. Aurélien THABUTEAU.

Étaient excusés: Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR, Mme Caroline DHYEVRE, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Mme Sylviane TESSIER

Étaient absents :

Procurations: Mme Gisèle THEUTTHOUNE donne procuration à M. Christophe LEFOULON, Mme Sylviane TESSIER donne procuration à M. Christophe LEFOULON, Mme Caroline DHYEVRE donne procuration à M. Vincent LAUER, Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR donne procuration à Vincent CERISIER.

Kelly LAFORGE a été nommée secrétaire de séance.

OBJET: Mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église Notre-Dame d'Antigny

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé d'accepter la mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église Notre-Dame d'Antigny du cabinet Niguès Architecte de Niort (79), au taux d'honoraires suivants :

- Maîtrise d'œuvre : 7,92 % des travaux HT ;
- SPS: 1,50 % des travaux HT.

Il autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Fait à ANTIGNY, le 07 Février 2022

Le Maire, Vincent LAUER

Mairie d'ANTIGNY - 42 Place de la Mairie - 86310 ANTIGNY

AR PREFECTURE

Téléphone 05.49.48.04.49 – Fax : 05.49.48.44.82